

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8 arrêté n. 8 du 4 Janvier 1943

n° 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 janvier 1943

Numéro JO
n° 2 du 15/01/1943

Date du numéro
15 janvier 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. VIE (Joseph), chef de bureau de 1ère classe des secrétariats généraux des colonies, chargé de la direction des finances, est provisoirement délégué dans les fonctions d'ordonnateur du budget local, du budget annexe des grands travaux sur fonds d'em prunt et budget de l'Etat. La signature de M. VIE devra être précédée de la mention : Pour le Gouverneur et par l'ordre l'Ordonnateur délégué. Le présent arrêté qui rapporte l'arrêté n. 268 du 26 mai 1941 susvisé, sera enregistré, notifié au Trésorier-payeur et publié au J. O. de la Colonie.